

ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ, JUSTESSE ET JUSTICE

Didier Lambois

L'étymologie n'est pas, à strictement parler, une science. C'est une discipline qui se propose de réfléchir à l'origine et au sens premier des mots. Le mot « étymologie » est formé sur le grec *etumos*, qui signifiait « vrai », et *logos*, parole. Voilà ! Nous avons fait de l'étymologie, nous avons cherché l'origine et le « vrai » sens des mots. Bien sûr il faut mettre des guillemets à « vrai » car le sens des mots ne cesse d'évoluer, c'est toute une histoire, tout un problème. Il pourrait être intéressant d'examiner sous cet angle le vocabulaire mathématique mais nous nous contenterons ici d'examiner quelques concepts du vocabulaire mathématique utilisés aussi en philosophie morale.

« La justice a toujours évoqué des idées d'égalité, de proportion, de compensation. Pensare, d'où dérivent « compensation » et « récompense », a le sens de peser ; la justice était représentée avec une balance. Équité signifie égalité. Règle et règlement, rectitude et régularité, sont des mots qui désignent la ligne. Ces références à l'arithmétique et à la géométrie sont caractéristiques de la justice à travers le cours de son histoire. »

Bergson, Les deux sources de la morale...

S'il est une idée essentielle aux mathématiques et à la morale, c'est bien celle **d'égalité**. L'étymologie et la signification de ce concept d'égalité ne posent guère problème, du moins en mathématiques. Formé sur le latin *aequus*, égal, l'égalité mathématique renvoie à l'idée que deux quantités ou deux grandeurs peuvent être substituées l'une à l'autre, qu'elles sont équivalentes... Aie ! aie ! aie ! Attention. En parlant d'équivalence et non plus d'égalité nous allons heurter la rigueur des mathématiciens. Si les mots sont différents c'est qu'ils renvoient à des réalités différentes et la relation d'égalité n'est qu'une forme particulière de la relation d'équivalence. Efforçons-nous de ne parler ici que d'égalité. Toutes les équations expriment cette idée d'égalité qu'il ne faut pas confondre non plus avec l'identité, nous heurterions alors et les mathématiciens et les philosophes. Des figures géométriques peuvent être d'égale grandeur et différentes. De même nous devons reconnaître chez les hommes le droit à la différence et l'égalité.

Dans les relations humaines, la justice est aisée à établir lorsqu'il s'agit d'échange. Un échange sera juste s'il y a égalité, c'est-à-dire si les objets échangés sont d'égale valeur (équivalents ?), et cette forme de justice, que nous nommerons après Aristote, « **justice commutative** », ne pose pas problème. Chacun est capable de l'apprécier, de la mesurer. Même les brigands, dit Aristote¹, savent ce qui est juste lorsqu'ils se répartissent leur butin.

Mais le problème de la justice ne se limite pas à l'échange des biens, et ces mêmes brigands penseront qu'il est injuste de donner la même chose à chacun si certains méritent plus que d'autres.

Pour qu'il y ait justice il semble parfois nécessaire de savoir reconnaître des différences, et donc des inégalités. Il faut parvenir à établir « l'égalité » entre les rapports de quatre termes qui sont inégaux (deux choses différentes et deux personnes inégales) : le bon élève aura une bonne note et le mauvais une mauvaise. Il s'agit d'assurer une répartition proportionnelle des récompenses ou des sanctions. C'est ce qu'Aristote nomme la « **justice distributive** ».

¹ Aristote (384-322 av. J.-C.) traite particulièrement de ces questions dans le Livre V de *L'Éthique à Nicomaque*.

Puisqu'il n'y a plus égalité, au sens strict du terme, les philosophes conviendront, avec Aristote, de parler **d'équité**² plutôt que d'égalité, mais nous allons voir très vite que ce concept n'a plus rien de la précision mathématique, il est problématique. Quand bien même nous voudrions donner à l'équité un aspect mathématique, en suggérant l'idée de proportionnalité, nous versons dans la subjectivité la plus totale, nous versons dans ce qui est de l'ordre du **sentiment** ; nous abandonnons la justesse mathématique, objective, pour une justice subjective.

Pour que la proportionnalité mathématique puisse être établie, et donc pour que la justice distributive soit juste, il faudrait que nous soyons capables d'estimer objectivement (de mesurer) le mérite ou la responsabilité de chacun. Qui serait assez présomptueux pour dire qu'il peut le faire ? En mettant une meilleure note à celui qui rend une bonne copie nous savons bien que nous n'apprécions pas le mérite mais la copie ; en payant davantage l'ouvrier qui fabrique deux paires de chaussures alors que l'autre n'en produit qu'une, nous ne rétribuons pas le travail, le mérite, mais l'efficacité, la productivité. Nous oublions les inégalités naturelles, initiales, nous oublions que certains sont plus doués que d'autres, plus forts, que certains ont moins de possibilités ou plus de handicaps, et en récompensant selon ce prétendu mérite nous accroissons les inégalités : nous donnons plus à celui qui a déjà plus, et moins à celui qui a déjà moins. Est-ce équitable ? Admettre que nous voulons une justice qui donne « à chacun selon son mérite » c'est admettre que nous voulons une justice qui creuse les inégalités.

Mais si celui qui réclame l'équité remet en cause l'égalité, il cherche aussi à remettre en cause la **légalité**.



Madame Justice tient une balance à la main pour peser, pour compenser ; elle a un glaive pour trancher et châtier ; mais doit-elle garder son bandeau pour être impartiale et juger indifféremment le riche et le pauvre ?

La légalité³ est définie par le **Droit**. En géométrie le droit est défini par la règle ; dans le domaine juridique c'est le Droit qui définit la règle, et le législateur, depuis la Révolution française, veut que les règles soient les mêmes pour tous. Le Droit cherche l'égalité, une égalité de droit, là où il n'y a que des inégalités, des inégalités de fait, des inégalités naturelles ou sociales⁴, des forts et des faibles.

Arrêtons-nous un moment sur les métaphores géométriques qui sont en jeu ici. En traçant la droite, le Droit définit ce qui doit être, il trace la ligne à suivre, et celui qui s'en écartera se mettra dans son tort⁵. La loi, qu'il s'agisse des lois de la nature ou des lois établies par le législateur, est toujours une anticipation de l'avenir. Si dans la nature il y a telle cause, il doit y avoir nécessairement tel effet, c'est une loi. De même, si nous sommes dans telle situation, nous devons avoir tel comportement⁶. Notre chemin est tracé, il nous donne la norme à suivre, et si nous parlons de norme c'est pour faire encore un peu de géométrie. La *norma*, en latin, c'est l'équerre, celle qui nous permet de tracer la perpendiculaire⁷, la verticale qui ne penche ni d'un côté ni de l'autre. Si nous voulons rester

² Le terme est formé aussi sur le latin *aequus* ; est équitable ce qui fait part égale, comme lorsque nous partageons une tarte ; mais nous ne partageons pas que des tartes.

³ Est légal ce qui est conforme aux lois, à la législation ; est légitime ce qui semble conforme aux exigences de justice que nous indique notre conscience.

⁴ Pour prendre conscience des inégalités sociales consultez le [site de l'Observatoire des Inégalités](#).

⁵ Ce qui n'est pas droit est tordu, et le terme latin *tortum*, injustice, est formé sur le participe passé *tortus* qui signifiait « tordu ».

⁶ « Une loi, d'une manière générale, énonce que quelque chose doit être ou arriver » dit Jules Lachelier.

La différence entre les lois naturelles et les lois juridiques c'est que les premières sont universelles et réelles, nous ne pouvons nous y soustraire, alors que les secondes ne sont que formelles, ce ne sont que des idées. Si on nous interdit formellement de marcher sur la pelouse, rien ne nous empêche de le faire, au risque de nous faire prendre.

⁷ Du latin *perpendere*, « laisser pendre jusqu'en bas », *perpendicularum*, « fil à plomb ».

dans la normale nous devons nous conformer au droit, nous sommes « orthonormés » ... Mais laissons les règles et les équerres et cessons de jouer avec les mots.

Revenons à ceux qui réclament plus d'équité, en dépit de la légalité. Ce qui pose problème dans les lois disait encore Aristote, c'est leur caractère général. Elles ne tiennent pas compte des situations particulières. Il est évident qu'un adolescent qui grandit dans une famille pauvre qui vit en banlieue aura moins de chances de pouvoir faire des études supérieures. Il peut donc sembler juste, « équitable », de lui donner des chances supplémentaires, et c'est ce que nous nommons la « discrimination positive ». Et dans ce cas, la loi n'est plus la même pour tous⁸. Par des inégalités de droit, l'homme « équitable » veut établir des égalités de fait. N'y a-t-il pas là un paradoxe ?

Demander l'équité c'est donc, dans un même temps rejeter l'égalité de fait et demander l'égalité de fait. Nous rejetons l'égalité de fait car nous voulons que chacun soit récompensé selon son mérite (ce qui accroît les inégalités existantes), et nous demandons l'égalité de fait car les inégalités de fait (qui sont souvent celles que nous créons) nous sont insupportables.

Demander l'équité c'est demander la justice, certes, mais savons-nous bien ce qu'elle est ? S'il est aisé de définir la justesse mathématique (par l'égalité) il n'en va pas de même pour la justice humaine. Les équations morales que nous voulons résoudre ont trop de variables et d'inconnues.

ANNONCE

COMPÉTITION EUROPÉENNE DE STATISTIQUES

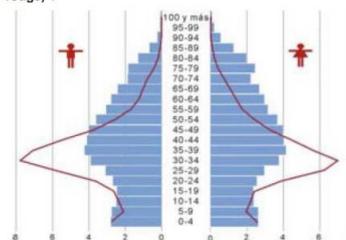
Professeurs et élèves de seconde, première ou terminale, [PARTICIPEZ !](#)

Inscriptions jusqu'au 11 décembre - Début des épreuves le 14 décembre 2020

Cette compétition est organisée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne et seize Instituts nationaux de statistique dont l'**Insee** pour la France. Elle s'adresse à un public jeune de 14 à 18 ans.

D'abord nationale puis européenne, cette compétition invite chaque équipe participante à travailler en groupe pour tester ses connaissances théoriques, s'intéresser aux données produites par les acteurs de la statistique publique et découvrir ou redécouvrir leur enjeu sociétal !

2. Sur cette pyramide des âges de la population espagnole, dans quelle classe d'âge trouve-t-on le plus de femmes étrangères (courbe en rouge) ?



- A) De 50 à 54 ans
- B) De 30 à 34 ans
- C) De 90 à 94 ans

⁸ Ce qui remet en cause l'un des principes fondateurs de la République, c'est même l'article premier de la [Constitution](#) : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »